

Les Mesures réalisées avec Action Logement



Diagnostic complémentaire et accompagnement social

Parmi les services proposés par le groupe Action Logement, le CIL-PASS-Assistance a pour vocation d'aider les salariés* et les demandeurs d'emploi** en difficulté dans leur parcours résidentiel. Il propose des aides financières et un accompagnement social. Dans le cadre d'une convention, des missions de diagnostic complémentaire et d'accompagnement social sont confiées à l'Association MSAIO.

** salariés d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus, d'une entreprise du secteur agricole de 50 salariés et plus, quelque soit l'ancienneté et la nature du contrat de travail.*

*** demandeurs d'emploi, ancien salarié d'une entreprise assujettie à la PEEC ou PEAEC (participation des employeurs à l'effort de construction), dans les 12 mois suivants la cessation de l'activité professionnelle.*

Le bénéficiaire signe un engagement réciproque avec le conseiller du service CIL-PASS-Assistance avant que celui-ci ne mandate l'association MSAIO pour un diagnostic complémentaire puis un accompagnement social.

La réalisation du diagnostic ne doit pas excéder 60 jours. L'accompagnement social, d'une durée maximale de 8 mois, peut toutefois être renouvelé sur décision du service CIL-PASS-Assistance, sans pouvoir excéder une durée totale (diagnostic compris), de 24 mois.

Notre intervention

Au moment du diagnostic :

- Analyser la situation dans son ensemble (familiale, sociale, financière...),
- Comprendre le fonctionnement budgétaire et réaliser un bilan financier,
- Identifier les axes de travail à mener pour résoudre les difficultés exprimées par la personne.

Dans le cadre d'un accompagnement social :

- Conseiller dans la gestion de toutes les ressources du foyer, déterminer les dépenses à payer en priorité (loyer, charges locatives, alimentation...),
- Veiller à la réalisation des démarches (accès aux droits ...),
- Favoriser des conditions de logement adaptées,
- Equilibrer le budget et veiller à sa maîtrise,
- Réduire l'endettement, le cas échéant.

Nos modalités

Pour réaliser le diagnostic, nous proposons entre 1 et 4 entretiens, pouvant être réalisés au domicile de la personne. Dans la phase d'accompagnement social, les entretiens sont réalisés en moyenne une fois par mois.

Notre accompagnement est basé sur les axes de travail définis avec la personne au cours du diagnostic et ajustés en cas de renouvellement.

Nous travaillons en concertation et en coopération avec les partenaires. Nous adaptons notre accompagnement pour que notre intervention participe à l'évolution globale de la situation.

A l'échéance du diagnostic et de l'accompagnement, nous adressons un rapport au conseiller social d'Action Logement indiquant nos conclusions et les objectifs proposés pour une poursuite d'intervention éventuelle. Action Logement statue ensuite soit à la fin de notre intervention, soit à son renouvellement.

Notre objectif

Rétablir les conditions d'une gestion budgétaire et administrative garantissant des conditions de logement stable.

